

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté Royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des radiations ionisantes

Concerne la demande de :

Electrabel S.A, dont le siège social est établi Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles, portant le numéro d'entreprise 0403.170.701 et ayant comme siège d'exploitation la Centrale nucléaire de Tihange, Avenue de l'Industrie 1, 4500 Huy.

en vue d'obtenir :

l'autorisation pour une nouvelle installation d'entreposage à sec de combustible nucléaire usé sur son site de Tihange

Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
12/06/2019	Service urbanisme rue des Frères Mineurs 4500 – HUY le 12/07/2019 à 10 heures	Collège Communal de la Ville de HUY 1, Grand'Place à 4500 - HUY

Le Collège porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, rue des Frères Mineurs à Huy :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h30 ;
- Une permanence sur rendez-vous se tiendra les 13, 20 et 27 juin et les 04 et 11 juillet 2019 de 14 à 20h.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme au numéro de téléphone 085/21.78.21 ou par mail urbanisme@huy.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Huy, Grand'Place 1 à 4500 Huy
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@huy.be
- remises au Bureau de l'Urbanisme, rue des Frères Mineurs à Huy

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

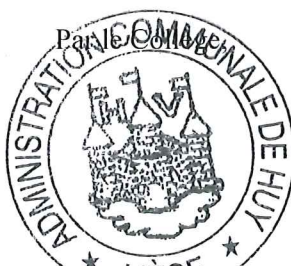
Le courrier postal ou électronique portera la mention suivante : Enquête publique - Dossier 10.482 bis

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le projet fait également l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. Cette demande de permis fait l'objet d'une enquête publique séparée.

Le Directeur général,

M. BORLEE



Le Bourgmestre,

CH. COLLIGNON